

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : République Démocratique du Congo	
TITRE DU PROJET : TUSIKILIZANE : Renforcer la participation des jeunes leaders Twa & Bantous aux comités locaux de paix « BARAZA ¹ » pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans la province du TANGANYIKA	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00113168	
Modalité de financement du PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : 1. Fonds des Nations Unies pour la Population, UNFPA 2. Organisation des Nations pour la Science et l'éducation, UNESCO 3. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, FAO Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : - Programme Alimentaire Mondial (PAM) - Ministère Provincial de la Santé et de la Jeunesse du TANGANYIKA - Ministère Provincial des Affaires humanitaires et du Genre, famille et enfant du TANGANYIKA - Ministère Provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage et inspection territoriale (ITAPEL) du TANGANYIKA - Ministère Provincial du Développement rural et Inspection territoriale (IDR) du TANGANYIKA - Commission Diocésaine Justice et Paix de Kalemie- KIRUNGU	
Date approximative de démarrage du projet² : 01 décembre 2018 Durée du projet en mois :³initialement 18 mois, 24 mois avec l'extension sans coût Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Province du Tanganyika (Nyunzu, Kabafo et Kalemie)	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes	

¹ A l'instar des comités villageois de paix et des clubs DIMITRIA, les BARAZA sont de comités locaux de paix.

² Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

³ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNFPA: \$ 646.990

FAO: \$ 400.000

UNESCO: \$ 349.572

Total PBF: \$1.396.350

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1 ^{ère} tranche (70 %) :	PBF 2 ^{ème} tranche* (30 %) :	PBF 3 ^{ème} tranche* (%):
UNFPA : \$ 451.993	UNFPA : \$ 194.997	XXXX: \$ XXXXXX
FAO : \$ 286.000	FAO : \$ 114.000	XXXX: \$ XXXXXX
UNESCO: \$ 224.218	UNESCO: \$ 125.353	XXXX: \$ XXXXXX

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet s'emploiera à assurer : (i) la participation des jeunes (filles et garçons) Twa et Bantous aux comités locaux de paix⁴, (ii) leur transformation en agents de promotion de la paix et de la cohabitation pacifique, (iii) le renforcement des capacités des femmes membres des comités locaux de paix pour plus de participation, tout (iv) en renforçant en même temps la résilience des deux communautés à travers les activités d'autonomisation des femmes.

Le projet s'emploiera également à renforcer la synergie des actions ainsi que le suivi et la mise en œuvre des recommandations des comités locaux de paix à travers la mise en place des conseils territoriaux de paix et de cohabitation pacifique ainsi que la redynamisation du cadre provincial de Paix.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Préalablement à la soumission du projet à PBSO :

- La Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies avait officiellement informé aux Agences des Nations Unies, du démarrage du processus d'appel à projet lancé par le PBF ;
- Les Agences se sont aussitôt retrouvées (au niveau des Chargés des programmes) pour faire une première analyse de la situation, avant de réaliser des descentes dans les provinces concernées (Kalemie, Nord et Sud Kivu etc.) pour approfondir la réflexion avec les communautés concernées ainsi qu'avec la communauté humanitaire ;
- **En effet**, pour le TANGANYIKA, l'analyse de la situation était basée sur les deux « conflict scan » de la prévention et gestion des conflits au Nord Katanga réalisés par Search For Common Ground au mois de décembre 2016 puis juillet 2017. Sur cette base, les chargés des Programmes se sont rendus à Kalemie (chef-lieu de la province du TANGANYIKA) pour recouper les informations et les approfondir avec des échanges et discussions avec les « acteurs » identifiés dans les deux « conflits scan ». Pour ce faire, les premières discussions ont eu lieu avec le département des

⁴ Les comités locaux de paix sont des instances de concertation entre les leaders Bantous et Twa pour consolider la paix et la cohabitation pacifique. Ils sont connus sous plusieurs dénominations : « BAZARA », Comité locaux de paix etc

affaires civiles de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo « MONUSCO » et la *Commission Justice et Paix de l'église Catholique* « CJP » qui sont les deux acteurs ayant appuyé la mise en place des comités locaux de paix. A travers leurs canaux et réseaux respectifs, des discussions ont eu lieu *en bilatéral* avec les leaders des deux communautés (Twas et Bantous) *puis ensemble* lors des sessions des dialogues communautaires des deux BARAZA. Par la suite *des focus groups* ont été organisés avec des groupes des *jeunes et des femmes* des deux communautés ainsi qu'avec les autres *ONGs* nationales et internationales qui interviennent dans le secteur. Les résultats de ces contacts ont par la suite été discutés avec les autorités politico-administratives de la province avant de formuler la première mouture du projet puis de la transmettre à l'équipe de PBF de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) pour évaluation et recommandations aux Chefs d'Agences. C'est après avoir été validé lors de la réunion des Chefs d'Agences (ICMT), que la Coordinatrice résidente a recommandé le projet au PBSO au nom de l'équipe pays.

Une fois la première mouture passée au premier tour, un atelier national de 4 jours a eu lieu à Kinshasa pour élaborer l'avant-projet. *Toutes les parties prenantes avaient pris part à cet atelier*. Il s'agit des Agences des Nations Unies membres du consortium, des représentants des jeunes, des femmes et des leaders des deux communautés concernées (Twa et Bantous), des représentants du Gouvernement Provincial du TANGANYIKA ainsi que ceux des ONGs.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Degré de risque du projet⁶ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : _____

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : **2.3__ Prévention/gestion des conflits**

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : l'ODD 10

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue : Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSCR 2) en RDC

Type de demande : **Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p>Nouveau projet <input type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 6 (à compter du mois de Juin 2020), jusqu'au 30 novembre 2020.</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Pas de changement dans les résultats</p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Pas de changement dans le budget</p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX a</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p>Deux contraintes majeurs justifient cette demande d'extension sans coût. Il s'agit de l'insécurité qui a prévalu entre les mois de Janvier à Mars 2020 dans le territoire de Nyunzu, qui est une zone d'intervention du projet ainsi que les limitations de mouvements et restrictions imposées par la pandémie de COVID 19.</p> <p>En effet, la recrudescence de l'insécurité dans les zones d'intervention du projet n'a pas permis de dérouler correctement et dans les temps, les activités planifiées pour la période de Janvier à Mai 2020.</p> <p>De même, alors que la situation était redevenue normale et que les différents partenaires de mise en œuvre du projet avaient été redéployés à leurs activités, le Corona Virus est à son tour venu perturber les conditions ainsi que le calendrier des interventions de cette deuxième phase du projet. En effet, les mesures de restrictions de mouvements et des rassemblements imposées par les autorités congolaises en réponse au COVID 19 limitent considérablement la mise en œuvre des principales activités du projet qui gravitent autour des sensibilisations, formations, réunions des mécanismes de redevabilités, etc.</p> <p>Dans l'espoir que d'ici un mois ou deux, la situation pourra redevenir normale (notamment parce qu'un vaccin ou un traitement aura été trouvé à pour endiguer le COVID 19) et par souci d'anticipation, une extension sans coûts est sollicitée pour une période de 6 mois afin de mieux adresser les contraintes auxquelles le projet est confronté.</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Nom du représentant : Dr Sennen HOLINTON Signature </p> <p>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour la Population Date et visa : 18/05/2020</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : RADJABU AH LUGOGO Ratigo Signature </p> <p>Titre : Ministre Provincial de la Jeunesse, Sports et Loisirs, Culture et Arts, Tourisme, Postes, Télécommunication et NTIC de la province du Tanganyika. Date et visa : 09 JUIN 2020</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Nom du représentant : OBAME ONGONE Signature </p> <p>Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Date et visa : 22/05/2020</p>	
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Nom du représentant : ILBOUDO Jean-Pierre Signature </p> <p>Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour la Science et l'éducation, UNISCI Date et visa : 19/05/2020</p>	
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom pour Signature </p> <p>Date & visa : 29/05/20</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Signature </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date & visa : 15 juin 2020</p>

- ⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.
- ⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.
- ¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) **Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet.**

La situation sécuritaire et humanitaire de la Province du TANGANYIKA s'est sérieusement détériorée à partir de juillet 2016. Cela, à la suite de l'intensification du conflit intercommunautaire qui couvé entre pygmées et bantous depuis 2014. Les conflits armés qui en ont résulté ont provoqué (i) un climat d'insécurité et de terreur, (ii) la destruction du peu d'infrastructures sociales de base qui tenait encore et le déplacement des plus des 600.000 personnes (bantous et pygmées).

Vivants déjà dans la précarité et la pauvreté dans leurs milieux d'origine, ces populations déplacées n'ont eu aucune résilience au début. La faim, les épidémies et bien d'autres problèmes ont eu raison sur elles. La situation était particulièrement préoccupante pour les pygmées. En effet, une fois arrivées dans les camps où elles ont été installées, les femmes Bantous se sont mises à exploiter des lopins de terres et à faire de l'élevage de basse court pour la survie des leurs familles. Ce qui a petit à petit enclenché un début de « résilience » de la communauté Bantou. Les pygmées par contre, traditionnellement « nomades » et donc vivants de la chasse et de la cueillette, dépendaient totalement de l'assistance alimentaire. Malheureusement, lorsque cela arrivée à manquer, certains d'entre eux étaient amenés à se servir « de force » et ou « clandestinement » dans les champs et les petits élevages des bantous. Cette situation a beaucoup contribué à raviver les tensions, dont certaines ont dégénérées en attaque et destruction de certain camps des déplacées, offrant ainsi un terreau « fertile » à l'entretien et ou, au soutien des milices et forces dites « d'autodéfense ».

Les Jeunes et les femmes sont malheureusement les personnes qui en paient le lourd tribut. En effet, outre le fait que c'est essentiellement d'eux qu'il s'agit lors qu'on parle des déplacés internes, des milliers des jeunes garçons ont été enrôlé comme combattants dans les « milices » qu'entretiennent les deux communautés, pendant que les filles l'ont été comme « gardiennes » des fétiches, ou esclaves sexuels. Pour leur part, tout en étant les premières victimes de ce conflit (viols, femmes enceintes éventrées etc), les femmes sont également celles qui sont les « principales artisans » et « moteurs » de la résilience des leurs communautés respectives. Cela notamment, grâce à la nourriture qu'elles produisent ainsi qu'aux revenus qu'elles génèrent à travers leurs activités agricoles et autres, au sein des clubs DIMITRA et autres.

Sur le plan de la participation à « la gestion de la chose publique », spécialement par rapport au processus de consolidation de la paix et cohabitation pacifique, la situation des jeunes Twas comme Bantous, n'est nullement reluisante. Ils ne sont pas consultés et ne participent pas aux instances où se prennent les décisions ; en l'occurrence, les comités locaux de paix (BARAZA et comités villageois de paix). La situation est légèrement différente pour les femmes, car elles prennent part aux comités locaux de paix mais, sans impact réel, parce qu'elles manquent des capacités. En effet, la quasi-totalité d'entre elles sont analphabètes.

S'agissant des causes profondes de ce conflit entre Twa et Bantous, une étude menée par le PNUD à ce sujet en 2014, indique qu'il s'agit principalement des discriminations et de problèmes d'accès à la terre dont sont victimes les twa, auxquels s'ajoutent des problèmes d'accès aux services sociaux de base qui touchent toute la population (Twa comme les Bantous).

En effet, le fait que les Twas soient considérés comme une tribu « inférieure » au « service » des bantous, serait à la base d'un certain nombre des discriminations à leur encontre. Cela aussi bien en termes d'accès à la terre, de paiement des taxes et impôts, du mariage que « d'accès » à certaines responsabilités officielles (chef du village, Administrateur du territoire...).

La situation s'est progressivement détériorée avec les « manipulations » et les « agendas cachés » des certains hommes politiques et ou leaders communautaires lors du processus de découpage administratif de l'ex Province du KATANGA (à laquelle appartenait le TANGANYIKA). Processus qui a commencé en 2015. En effet, certains leaders Twa notamment, « caressaient » le vœu de voir le

TANGANYIKA devenir une province pour « accéder » à des postes de responsabilités politiques, dans la mesure où, ils sont non seulement majoritaires, mais sont aussi les premiers occupants.

Malheureusement, même lorsque le TANGANYIKA est devenu une Province, la situation des Twas ne changera pas, principalement pour ce qui est de « l'accès » aux terres ainsi qu'à certaines responsabilités officielles (Chef de village etc). Ce statu quo a davantage contribué à nourrir la méfiance et les tensions entre les deux communautés.

C'est au mois de juillet 2016, qu'une mauvaise interprétation du message « d'égalité des droits » véhiculé par l'ONG « la voix des Minorités » a mis la poudre au feu. En effet, au motif de « égalité des droits » et parce qu'ils sont majoritaires, les Twas ont commencé à formuler des revendications (accès à la terre, accès à certaines responsabilités officielles etc) et arrêtés de payer certaines taxes qu'ils trouvaient « discriminatoires ».

Ce qui n'était au début qu'un simple mouvement de protestation est vite devenu un vaste conflit armé affectant la quasi-totalité de la province et impliquant plusieurs acteurs dont les principaux sont : (i) les jeunes des deux communautés. Ils représentent la *face « visible »* de ce conflit à travers leur implication dans les milices, (ii) les femmes des deux communautés qui sont les principales victimes de ce conflit, (iii) Les milices de deux communautés qui se sont affrontés, (iv) les différents groupes armés MAI-MAI qui écumaient déjà la zone et qui ont profité des affrontements entre Twa et Bantous pour accroître leurs activités, (v) les Forces armées de la RDC qui sont intervenus pour « mettre fin » aux affrontements entre twa et Bantous, (vi) la Communauté Humanitaire constituée des Agences des Nations Unies et des ONGs (nationales et internationales) qui viennent en aide aux populations déplacées tout en contribuant en même temps au rétablissement de la paix et de la sécurité au niveau de la province, (vii) Certains hommes politiques et leaders communautaires, (viii) Le Gouvernement Provincial du TANGANYIKA.

Face à cette situation, un certain nombre d'initiatives ont été prises aussi bien par la communauté humanitaire que par le Gouvernement Provincial. En effet, les Agences des Nations Unies et les ONGs ont mis en place des comités locaux de paix (BARAZA, Comités villageois de paix etc), qui sont des instances de dialogue et de concertation entre Twa et Bantous. Ces comités locaux de paix ont beaucoup contribué à la paix et à la cohabitation pacifique aussi bien dans les villages que dans les camps des déplacés internes.

A titre indicatif, au mois d'avril 2017, l'information selon laquelle un chef de guerre pygmée connu sous le surnom de « commandant DJINDJIN⁹ », se préparait à attaquer les populations Bantous des Camps de LUKWANGOLO à 45 km de la ville de Kalemie, est arrivée au BARAZA de ce camp. Les responsables de ce comité local paix ont réussi, grâce au réseau des médiateurs communautaires de la Commission Diocésaine Justice et Paix de Kalemie, d'entrer en contact avec lui pour connaître ses motivations (*Intronisation d'un Twa comme chef coutumier du village de LUKWANGOLO*), le dissuader de recourir à la violence et l'invité plutôt à le régler via le BARAZA. Ce qui fut fait. En effet, la question de l'intronisation d'un Twa comme chef coutumier (en lieu et place de l'actuel Chef qui est un Bantou) fut transmise à l'autorité politico-administrative qui, après analyse et concertation, l'a jugée « *fondée* » et promet d'y remédier. Depuis lors, le « Commandant DJINDJIN » est sorti de la brousse (clandestinité) et vit actuellement dans le village de LUKWANGELO où il est également membre du BARAZA.

D'autres initiatives à l'instar des clubs appelé « DIMITRA » ont également été initiées pour aider les femmes de ces communautés à résoudre elles même d'autres problèmes auxquels elles sont confrontées.

Pour sa part, au mois de février 2017, le gouvernement provincial du TANGANYIKA a, à travers le « Forum pour la Paix, la Réconciliation et la Cohabitation Pacifique entre les Batwas et les Bantous

⁹ De son vrai nom ATULIZO Bernard, ce chef milicien âgé de 39 ans, dirige une milice d'environ 70 jeunes twa dont l'âge varie entre 16 et 30 ans)

au TANGANYIKA », réuni autour d'une table, tous les acteurs du conflit pour réfléchir sur les voies et moyens de rétablir la paix et la cohabitation pacifique dans la province. Il en est ressorti un certain nombre des recommandations dont, la mise en place d'un cadre provincial de paix. Malheureusement, peu ou presque pas d'avancées ont été réalisés.

Le projet TUSIKILIZANE se propose de partir des éléments ci-haut évoqués comme « points d'entrée » pour sa programmation avec deux cibles principales : (i) les jeunes et (ii) les femmes.

A cet effet :

Pour les jeunes (filles et garçons), le projet s'emploiera à les faire participer aux comités locaux de paix tout en les transformant en Agents de promotion de la paix et de la cohabitation pacifique entre les deux communautés (Twa et Bantou).

Pour les femmes, le projet s'attèlera à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des celles qui sont membres des comités locaux de paix pour plus de participation tout en procédant à l'autonomisation des celles qui sont membres des clubs DIMITRA pour renforcer la résilience de leurs communautés respectives.

b) Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits?

Les discriminations contre les Twa

Comme indiqué plus haut, les discriminations contre les Twa résultent du fait que les Bantous les considèrent comme une tribu « inférieure » et à leurs « services ». Ce qui conduit à toutes sortes d'abus allant de la limitation de l'accès à la terre, aux taxes et impôts jugés « discriminatoires ».

Le projet contribuera à la résolution de ce problème dans un premier temps, en renforçant l'implication et la participation des institutions étatiques dans les comités locaux de paix (BARAZA et comités villageois de paix). Cela, pour permettre au pouvoir public, de palper du doigt les perspectives d'une possible paix et cohabitation pacifique entre les deux communautés et prendre conscience de la nécessité de mettre en application les conclusions et recommandations qui en sortiront.

D'autre part, le projet s'emploiera à mettre en place des mécanismes de suivi et de redevabilité de la mise en œuvre des conclusions et recommandations des comités locaux de paix. Cela, pour amener le pouvoir public à y donner suite.

Concrètement :

- (i) C'est au niveau des BARAZA qu'auront lieu les premières discussions de fond sur les problèmes d'accès à la terre, d'impôts discriminatoires et autres. C'est en effet, lors de ces réunions des BARAZA que les représentants des deux communautés (Twa et Bantous) aborderont et discuteront de la question sous toutes ces facettes. Cela, sous la houlette des médiateurs communautaires¹⁰ et en présence du chef de groupement ou du village comme observateur¹¹. A ce stade, le projet interviendra pour (i) appuyer la tenue régulière des réunions des BARAZA et (ii) s'assurer de la participation comme « observateurs » des représentants des institutions étatiques.
- (ii) Une fois les décisions prises au niveau des BARAZA, un procès-verbal sera établi et signé par les deux communautés et certifiés par les médiateurs communautaires ainsi que par l'observateur. Par la suite, l'observateur – représentant des institutions étatiques, se chargera de transmettre officiellement le Procès-verbal à l'Administrateur du Territoire avec copie au BARAZA concerné ainsi qu'au coordonnateur du projet.
- (iii) C'est au niveau de l'Administrateur du territoire que les décisions des BARAZA seront mises en œuvre et ou, transmises au niveau provincial. En effet, pour les décisions relevant de son ressort (territoire) comme certaines taxes, c'est au niveau de l'administrateur du territoire que cela se règlera. Mais, pour

¹⁰ Personnels de la commission Diocésaine "Justice et Paix" de Kalemie. Ils sont formés en matière de médiation communautaire et commis à chaque BARAZA.

¹¹ « Observateur » : sans droit à la parole. Cela, pour assurer son impartialité et sa crédibilité auprès des deux communautés.

les questions qui relèvent du niveau provincial, il se chargera de les transmettre au Ministre de l'Intérieur. A ce stade, le projet appuiera la mise en place et le bon fonctionnement du « conseil territorial de paix et de cohabitation pacifique », composée des tous les intervenants du territoire et avec pour principale mission de s'assurer suivi et de la mise en œuvre des recommandations des BARAZA.

- (iv) Pour les questions relevant du niveau provincial, (Ministère de l'Intérieur) à l'instar de l'accès aux terres, de l'intronisation d'un chef coutumier ou autres, le projet interviendra à deux niveaux. Il apportera l'appui technique et logistique voulu pour l'analyse des dossiers (études, contre-expertise etc) et la mobilité du personnel du Ministère de l'Intérieur (descente dans les territoires et les villages). Le projet apportera également un appui technique, matériel et financier pour la tenue une fois par semestre, du « cadre Provincial de Paix ». Ce cadre sera présidé par le Gouverneur de Province et réunira tous les administrateurs des territoires du TANGANYIKA, deux délégués (Twa et Bantous) par conseil territorial de paix et de cohabitation pacifique, les représentants des milices ainsi que les acteurs humanitaires. Il aura pour mission de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des recommandations des BARAZA et des cadres territoriaux de paix et de cohabitation pacifique. Comme mécanisme de suivi et de redevabilité de la mise en œuvre des conclusions et recommandations des comités locaux de paix qui sera mis en place :

Un Protocol d'accord sera signé entre le Gouvernement provincial du TANGANYIKA (représenté par S.E Monsieur le Gouverneur), la communauté des acteurs humanitaires (représentée par la MONUSCO) et les deux communautés en conflit (représentées par leurs leaders respectifs). Dans ce Protocol, le gouvernement s'engagera à mettre en œuvre les recommandations des comités locaux de paix. La MONUSCO s'engagera au nom de la communauté humanitaire à apporter l'assistance technique et l'appui logistique nécessaire pour la mise œuvre des recommandations. Les deux communautés s'engageront à coopérer pleinement et faciliter la mise en œuvre des recommandations. Un plan de suivi de mise en œuvre des recommandations ainsi qu'une matrice des critères de performance seront établis, signés par toutes les parties et annexés au Protocol d'accord.

Une commission conjointe (Gouvernement provincial, Parlement provincial, MONUSCO, PBF et autres acteurs humanitaires y inclut les représentants des deux communautés) de suivi de la mise en œuvre de l'accord sera mise en place pour ce faire. La commission aura la latitude (i) via le parlement, d'interpeler les autorités politico-administratives (Administrateurs des territoires, Commandants de la police et de l'armée, Ministre provincial), (ii) d'organiser des descentes et de visites de terrain.

Cette commission rendra compte du niveau de mise en œuvre de l'accord à travers (i) les points des presses mensuels qui seront organisés à cet effet au siège de la MONUSCO, (ii) la publication d'un rapport trimestriel sur le niveau de mise en œuvre de l'accord, (iii) le rapport trimestriel de l'état de mise en œuvre de l'accord qui sera adressé au Ministre de l'Intérieur du Gouvernement National avec copies à tous les Représentants Spéciaux du Secrétaire Général des Nations Unies en RDC ainsi qu'à travers (iv) les réunions des conseils territoriaux de paix et de cohabitation pacifique et celles du cadre provincial de paix.

Le non accès aux services sociaux de base.

Le non accès aux services sociaux de base est l'un des handicaps majeurs pour la paix et la cohabitation pacifique dans le TANGANYIKA. Il touche indistinctement les Bantous comme les Twas, bien que pas dans les mêmes portions.

Le non accès aux services sociaux de base dans leurs milieux d'origine a fait que les populations déplacées n'ont eu aucune résilience. De même, cela a beaucoup contribué à ravivait les tensions entre les deux communautés (vole et/ou pillage des champs des Bantous par les Twas pour survivre et représailles) et ne facilite pas le retour à la paix et à la cohabitation pacifique parce que le désespoir et l'incertitude dans les camps des déplacés dissuadent la « désertion » et la « réintégration sociale » des jeunes encore actifs dans les milices. Pour y remédier, le projet procédera de la manière suivante :

(i) Parallèlement aux BARAZA qui ne traitent que de la paix et de la cohabitation pacifique et où ne siègeront que les leaders (hommes, femmes et jeunes) des deux communautés (Twas et Bantous), les autres membres de ces deux communautés, se retrouveront dans les Clubs « DIMTRA ». Qui sont une approche de mobilisation communautaire sensible au genre et qui contribue à l'autonomisation des populations rurales en particulier, en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Les membres de ces Clubs DIMITRA se réuniront régulièrement pour identifier les services sociaux de base auxquels ils n'ont pas accès et réfléchir sur comment ils peuvent agir ensemble pour y remédier.

(ii) Au niveau territorial, Les conseils territoriaux de paix et de cohabitation pacifique comme « points d'entrée pour adresser le non accès aux services sociaux de base ! ». En effet, les réunions des conseils territoriaux de paix et de cohabitation pacifique seront mises à profit pour aborder également les problèmes d'accès aux besoins sociaux de base que connaissent les populations, présenter les initiatives communautaires en cours dans les clubs DIMITRA afin de mobiliser les acteurs humanitaires et coordonner la réponse sur terrain.

Insécurité, abus et autres violation des droits de l'homme causés par les milices locales

Deux sortes des milices écumant la Province du TANGANYIKA. Il y a d'une part, les milices issues des deux communautés en conflit que sont les Twa et les Bantous. Ces milices se sont constituées par « nécessité » de constituer une force afin de revendiquer un certain nombre des leurs droits (les milices Twas) ou pour l'autodéfense (Milices Bantous). La deuxième catégorie des milices est faite des « bandits » de grand chemin venus du Sud Kivu et dont les motivations sont essentiellement d'ordre « lucratif ».

Pour aborder les questions de sécurité et autres problèmes posaient par ces milices, le Projet s'alignera sur la ligne de conduite du Gouvernement Provincial du TANGANYIKA, qui est également celle de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo « MONUSCO ». Cette ligne consistera à dialoguer et impliquer la première catégorie des milices (Twa et Bantous) dans toutes les instances et processus où se discutent les questions de paix, de sécurité et de cohabitation pacifique au TANGANYIKA. Il sera en effet question, d'associer les chefs et ou les représentants de ces milices dans les BARAZA, les Conseils territoriaux de paix ainsi qu'au cadre provincial de Paix. Des contacts et des réseaux existent pour ce faire. Dans cette optique, le projet part du postulat selon lequel, « si leurs revendications trouvent des solutions durables, ces milices s'auto décomposeront par elles-mêmes ».

S'agissant du deuxième groupe des milices, celles venues du Sud Kivu, le projet laissera au Gouvernement et à la MONUSCO le soin de continuer à essayer de les mettre hors d'état de nuire.

c) **Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes**

1. **Les jeunes** : Important en termes de poids démographique, les jeunes des deux communautés ont joué un rôle important dans le conflit intercommunautaire entre Twa et Bantous. Ils représentent la face « visible » de ce conflit. C'est effet eux qui constituent les gros des troupes des milices des deux communautés. Les garçons, généralement recrutés comme « combattants » et les filles comme « gardiennes » des fétiches et où comme esclave sexuelles.

2. **Les femmes** : Elles représentent les deux faces (cachée et visible) de ce conflit. Face « cachée » parce qu'elles sont au centre d'un des revendications des Twa. En effet, ces derniers (les hommes) se plaignent que les Bantous peuvent prendre en mariage leurs femmes, alors que l'inverse n'est pas autorisé. De même, lors qu'il y a affrontement entre les deux communautés, ce sont les femmes et les filles (avec les enfants) qui sont les principales victimes. C'est effet elles qui sont violées, éventrées et autres.

3. Les milices Twa & Bantou : Bien qu'instrumentalisés, ils ont été auteurs de beaucoup d'exactions et des violations de droits de l'homme.
4. Les autorités administratives au niveau local et territorial : Il est reproché aux autorités administratives le fait de n'avoir pas formulé des politiques visant l'accès équitable des communautés aux ressources naturelles et autres biens services. On leur impute aussi, le fait qu'ils ont entretenu des conflits coutumiers et fonciers dans le but de garder un contrôle sur les ressources naturelles. En outre l'absence de l'autorité de l'Etat a favorisé la prolifération des milices qui ont commencé à prélever des impôts et autres redevances renforçant davantage l'insécurité dans la zone. Situation dont les jeunes et les femmes ont été les premières victimes.

d) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale.

TANGANIKA est l'un des hubs humanitaires de niveau L3 de la réponse humanitaire de toute la communauté humanitaire en RDC. Le projet est un exemple de nexus humanitaire et développement et les interventions du projet répondent aux besoins de communautés locales sur la cohabitation pacifique et la cohésion sociale. Au niveau provincial, elles s'inscrivent dans la Stratégie provinciale du Tanganyika du Plan Provincial de développement qui prône la consolidation de la paix et la cohésion sociale entre les populations du Tanganyika à travers le Pilier 4. Au niveau national, les interventions vont contribuer au renforcement de la gouvernance et de la paix qui est le Pilier 1 du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSCR 2) en RDC. En ce qui concerne les Nations Unies, d'une part, le projet s'inscrit dans l'effet 3 de l'UNDAF 2013 – 2017 et d'autre part, il répond aux résolutions 2242 et 2250 du Conseil de sécurité qui mettent un accent sur l'importance de renforcer le rôle des jeunes et des femmes dans les processus de consolidation de la paix.

Par ailleurs, le projet contribue également à l'ODD 10 en réduisant les inégalités entre les Bantou et Twa en autonomisant en particuliers les groupes vulnérables et marginalisés de ces groupes ethniques, jeunes et les femmes, afin de permettre l'intégration économique et sociale en vue d'une cohabitation pacifique. L'appropriation nationale sera réalisée à travers le renforcement des capacités des administrations locales en terme de suivi et d'évaluation, ainsi que le renforcement de capacités des autorités politico-administrative pour la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Ministre de la Jeunesse, afin de veiller à ce que les décisions des comités locaux de paix soient prises en compte dans les stratégies nationales de développement.

(e) Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).

Depuis 2017, un certain nombre d'interventions ont eu lieu pour favoriser la paix et cohabitation pacifique dans la province. Il s'agit notamment de :

(i) La Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo « MONUSCO » qui, avec la Commission Diocésaine « Justice et Paix » de l'église catholique, ont contribué à la mise en place d'un certain nombre des « BAZAZA » dans les territoires de Kalemie et de Nyunzu. Ces comités locaux de paix composés des Twa et des Bantous ont contribué de manière substantielle à prévenir et gérer des conflits dans ces deux territoires.

Pour leur part, la FAO et le PAM mettent en œuvre au Tanganyika un programme intégré d'interventions sociales, économiques et productives pour renforcer la sécurité alimentaire, revitaliser les économies locales et assurer des moyens de subsistance résilients aux petits producteurs, tout en favorisant la paix et la cohésion sociale entre Twa et Bantous. Grâce à ce programme appelé « achat pour le progrès » (P4P), les agences soutiennent 18 000 ménages dans les territoires de Kabalo et Nyunzu, afin d'accroître leurs capacités agricoles et financières pour une production durable et accès

aux marchés. Parallèlement, en collaboration avec l'ONG Search for Common Ground, le projet fournit un appui structurel aux organisations communautaires pour qu'elles contribuent activement à la paix et à la cohésion sociale.

I. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description du contenu du projet

Comme indiqué ci-haut, le projet a deux cibles que sont les jeunes et les femmes.

1. Pour les jeunes (filles et garçons) twa et bantou,

Le Projet s'emploiera à (i) les faire participer aux comités locaux de paix et (ii) les transformer en Agents de promotion de la paix et de la cohabitation pacifique entre les deux communautés (Twa et Bantou).

A cet effet :

1.1. Participation des jeunes aux comités locaux de paix :

Le projet procédera de la manière suivante:

- **la Mobilisation sociale :** Ce sera la première étape. Elle est destinée à informer et sensibiliser les deux communautés par rapport au bien-fondé du projet. Pour ce faire, des activités de mobilisation sociale à l'instar des caravanes motorisées, des matchs de football, théâtres et autres seront organisées.
- **Le Plaidoyer auprès des leaders communautaires :** la deuxième étape consistera à mener des plaidoyers auprès des leaders des deux communautés pour les convaincre d'accepter la participation des jeunes (filles et garçons) au même titre qu'eux dans les comités locaux de paix..
- **L'identification et la sélection des jeunes filles et garçons** des deux communautés (Twa et Bantous) qui devront siéger dans les comités locaux de paix.

La sélection se fera d'une part, en fonction de leurs leaderships (capacités à fédérer leurs pairs autour d'eux) et d'autre part, en fonction de la confiance et de l'estime qu'ils jouissent auprès des leurs communautés respectives. Cela, à la fois pour assurer la représentativité (portée la voix des leurs pairs) et faciliter leur intégration dans les comités locaux de paix. Pour ce faire, des consultations seront réalisées auprès des jeunes ainsi qu'auprès des responsables des communautés.

- **La constitution des « clubs de paix et de solidarité » :** Avant de siéger au niveau des comités locaux de paix, les jeunes sélectionnés seront organisés en « clubs de paix et de solidarité ». Au total 200 jeunes filles et garçons (y compris les ex miliciens) seront organisés en 10 « clubs des paix et de solidarité » des 20 personnes chacun. Ces clubs seront des cadres pour échanger et discuter non seulement sur les questions de paix, mais aussi sur toutes les aspirations et tous les autres problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. C'est à ce niveau que les jeunes décideront des questions qu'ils peuvent traiter et résoudre à leur niveau ou, qu'ils doivent soumettre aux comités locaux de paix. Les filles et les garçons seront représentés à part égal (50/50) et un quota de 25% sera attribué aux ex miliciens. En effet, pour éviter toute discrimination et stigmatisation des ex miliciens afin de faciliter leur réintégration sociale, les clubs seront « mixtes ». Il n'y aura pas des clubs pour jeunes ex miliciens à part. De même, pour renforcer l'égalité des sexes, il n'y aura pas des clubs spécifiques pour filles, ni pour garçons.

1.2. Transformation des jeunes en agents de promotion de la paix et de la cohabitation pacifique :

Le projet procédera comme suit :

- **Constitution d'une masse critique des jeunes « agents de promotion de la paix et de la cohabitation pacifique » :** Pour ce faire, la première étape consistera à constituer une petite équipe des 20 jeunes (filles et garçons) dont les capacités en conception et management des programmes communautaires de paix seront renforcés pour qu'à leur tour, ils puissent former leur pair. Il s'agit là de la formation de formateurs. Ces jeunes filles et garçons (50/50), équitablement répartis entre les deux communautés, seront sélectionnés parmi les 200 jeunes membres des clubs de paix sur base d'un certain nombre des

critères ; notamment, le niveau d'étude, la capacité de communiquer et tisser des relations interpersonnelles etc.

Par la suite, cette équipe de formateurs se subdivisera en 4 groupes des 5 personnes chacun, pour se déployer dans les 4 territoires du TANGANYI pour aller y former leurs pairs (les 180 autres membres des clubs de paix et de solidarité).

- **Renforcement des capacités techniques et institutionnelles ainsi que le réseautage des radios communautaires y inclus la formation des jeunes en tant qu'animateurs des émissions radiophoniques pour la paix.** Pendant que les formations des jeunes se feront en « cascade », le projet procédera au renforcement des capacités techniques (formation des animateurs communautaires) et institutionnelles (appui en équipement) des radios communautaires. Par la suite, pour plus d'efficacité et d'impact du programme d'éducation à la paix, les radios communautaires se mettront en réseau et harmoniseront leurs grilles des programmes. De même, quelques jeunes filles et garçons (twa et bantous) seront également formés pour animer des émissions radiophoniques sur la paix et la cohabitation pacifique.
- **Mise en œuvre du Programme d'éducation à la paix et cohabitation pacifique :**
Le programme sera mis en œuvre à travers (i) les activités ludiques (match de foot, musique etc), (ii) les activités d'intérêt communautaire (assainissement des villages, des camps...), (iii) les causeries éducatives dans clubs de paix et de solidarité ainsi qu'à travers les médias (radios communautaires).

2. Pour les femmes,

Le Projet s'emploiera à (i) Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de celles qui sont membres des comités locaux de paix pour améliorer la qualité de leur participation et (ii) autonomiser celles qui sont membres des clubs DIMITRA pour renforcer la résilience des communautés respectives. A cet effet :

2.1. Pour Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des femmes qui sont membres des comités locaux de paix (BARAZA):

Comme indiqué dans la partie analyse de la situation, les femmes ont eu plus de « chance » que les jeunes. En effet, dès la mise en place des comités locaux de paix, elles ont été prises en compte. Malheureusement, Twas comme Bantous, ces femmes pour la plupart, ne savent ni écrire ni lire. Cela limite considérablement leur participation à ces comités locaux de paix. Pour y remédier, le projet procédera de la manière suivante :

- **Renforcement des capacités techniques :** le renforcement des capacités techniques des femmes membres des comités locaux de paix se fera en deux temps. Premièrement, à travers un programme *d'alphabétisation fonctionnelle* de 5 à 6 mois pour les amener à savoir lire et écrire ainsi qu'à comprendre un certain nombre de thématiques. C'est par la suite, qu'interviendront des ateliers de renforcement des capacités sur le leadership féminin, la participation politique, la prévention et gestion des conflits, la médiation communautaire, etc.

2.2. Pour l'autonomisation des femmes membres des clubs DIMITRA afin de renforcer la résilience des communautés respectives

A ce niveau, le projet procédera comme suit :

- **Réalisation d'une évaluation rapide des opportunités économiques disponibles au niveau local (à la portée des deux communautés).**
La première étape dans le processus d'autonomisation des femmes membres des clubs DIMITRA sera l'évaluation rapide des opportunités économiques locales. En effet, c'est sur base des résultats de cette évaluation qu'un programme de renforcement de capacités de production des biens et des services sera conçu et mis en œuvre.
- **Mise en place d'une équipe d'assistantes communautaires.**
Une fois l'étude réalisée, une équipe de 50 femmes issues des clubs DIMITRA des quatre territoires de la province sera constituée. Par la suite, elles bénéficieront d'une série de renforcement de capacités

sur les techniques de production et de commercialisation des biens et services en rapport avec les opportunités économiques identifiées. Ces femmes issues des deux communautés (Twa et Bantous) seront sélectionnées sur base de leurs niveaux de scolarisation.

• ***Assistance technique et dotation en intrants aux femmes membres des clubs DIMITRA.***

Une fois formées, les femmes devenues « Assistantes communautaires » seront déployées dans les clubs DIMITRA de leurs territoires respectifs, pour apporter à leurs pairs (regroupées 4 à 4) une assistance technique en rapport avec les techniques de production des biens et services. En marge de cela, le projet procédera également à une dotation en intrants nécessaires (semences, râtaux, houes, etc.).

Ainsi, les résultats attendus sont :

Résultat 1 : 200 jeunes garçons et filles issus des deux communautés utilisent leurs connaissances et leurs compétences pour contribuer à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale à travers leur participation aux comités locaux de paix « BARAZA »

Ce résultat sera obtenu principalement grâce : (i) la Mobilisation sociale pour obtenir l'adhésion des deux communautés à la mise en œuvre du projet, (ii) le plaidoyer qui sera mené auprès des leaders des deux communautés (Twa et Bantous) pour qu'ils acceptent l'intégration des jeunes (filles et garçons) dans les comités locaux de paix, (iii) l'identification des 200 leaders jeunes (filles et garçons) issus des deux communautés, (iv) leur structuration en 10 clubs de solidarité et de paix et (v) le renforcement de leurs capacités en matière de leadership, participation politique, prévention et gestion des conflits, etc.

Pour éviter toute discrimination et stigmatisation afin de faciliter la réintégration sociale des ex miliciens, tous les jeunes seront traités de la même manière. Il n'y aura pas de clubs séparés pour jeunes restés « pacifiques » d'une part et pour jeunes ex miliciens d'autre part. De même, pour des raisons d'égalité de sexes, tous les clubs seront mixtes. Il faut également indiquer que ces 200 jeunes filles et garçons leaders, au-delà de leur participation aux instances de décisions, vont pouvoir influencer chacun, de centaines d'autres personnes de la communauté vers la consolidation de la paix et la cohabitation pacifique.

Résultat 2 : 200 jeunes garçons et filles issus des deux communautés transformés en agents de Promotion de la Paix et cohabitation pacifique à travers la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique au sein des leurs communautés.

Pour atteindre ce résultat, le projet procédera de la manière suivante : (i) le renforcement de capacités des jeunes membres des clubs de paix et de solidarité en matière d'élaboration et animation des programmes communautaires ainsi qu'en matière de participation politique des jeunes, leur rôle dans la consolidation de la paix et cohabitation pacifique, etc. (ii) le renforcement de capacités techniques et opérationnelles des radios communautaires ainsi que (iii) l'appui aux activités ludiques, d'intérêt public, causeries éducatives ainsi qu'aux émissions radios.

Résultat 3 : 50 femmes (Twa et Bantous) membres des comités locaux de paix (BARAZA) contribuent davantage à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale à travers une participation de qualité aux comités locaux de paix « BARAZA »

Pour arriver à ce résultat, le projet s'attellera à renforcer les capacités techniques de ces femmes, à travers une alphabétisation fonctionnelle puis, une série de formations sur le leadership, la participation politique des femmes, etc. Par la suite, le projet organisera le parrainage de ces femmes Twa et Bantou par des femmes occupant des responsabilités (administratives, politiques, etc.) aux niveaux provincial et national.

Résultat 4 : 1000 femmes (Twa et Bantous) membres des clubs DIMITRA reçoivent un appui économique et social en vue de renforcer leur résilience et leur participation au processus de consolidation de la paix et de cohabitation pacifique

Pour atteindre ce résultat, le projet procédera de la manière suivante : (i) identification des opportunités économiques locales, (ii) renforcement de capacités des femmes membres des clubs DIMITRA sur les

techniques de production des biens et services qui offrent des débouchés au niveau local et (iii) appui à la réalisation des activités « communes » et génératrices des revenus.

b) Cadre des résultats du projet :

Résultat 1 : *200 jeunes garçons et filles issus des deux communautés utilisent leurs connaissances et leurs compétences pour contribuer à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale à travers leur participation aux comités locaux de paix « BARAZA »*

Produit 1.1 : Les leaders communautaires (Twas et Bantous) membres des comités locaux de paix reconnaissent l'importance de la contribution des jeunes filles et des jeunes garçons (Twas et Bantous) dans la consolidation de la paix et la cohabitation pacifique et acceptent qu'ils siègent au même titre qu'eux dans les comités locaux de paix.

Produit 1.2 : 200 jeunes (garçons et filles) issus des deux communautés (Twa et Bantous) possèdent des compétences et de connaissances nécessaires pour participer activement aux comités locaux de paix « BARAZA » et influencer les décisions.

Produit 1.3 : 200 leaders des jeunes issus des deux communautés (Twa et Bantous) participent effectivement dans les comités locaux de Paix.

Résultat 2 : *200 jeunes garçons et filles issus des deux communautés transformés en Agents de Promotion de la Paix et cohabitation pacifique à travers la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique au sein de leurs communautés.*

Produit 2.1 : Une masse critique de 200 jeunes (garçons et filles) capables d'animer un Programme Communautaire d'Education à la Paix est disponible au sein des clubs de paix et de solidarité.

Produit 2.2 : Les capacités techniques (y compris les jeunes) et opérationnelles des radios communautaires des zones ciblées sont renforcées en matière de coexistence pacifique, de résolution de conflits et de cohésion sociale.

Communautés et animé par les jeunes (filles et garçons) est fonctionnel

Résultat 3 : *50 femmes (Twa et Bantous) membres des comités locaux de paix (BARAZA) contribuent davantage à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale à travers une participation de qualité aux comités locaux de paix « BARAZA »*

Produit 3.1 : 50 femmes (Twa et Bantous) membres des comités locaux de paix possèdent des compétences et connaissances nécessaires pour participer activement aux comités locaux de paix « BARAZA » et influencer les décisions.

Résultat 4 : *1000 femmes (Twa et Bantous) membres des clubs DIMITRA reçoivent un appui économique et social en vue de renforcer la résilience.*

Produit 4.1 : 1000 femmes (Twa et Bantous) membres des clubs DIMITRA apprennent des techniques de production des biens et services qui offrent des débouchés au niveau local.

Produit 4.2 : 1000 femmes (Twa et Bantous) membres des clubs DIMITRA reçoivent un appui technique et en intrants pour démarrer des activités « communes » et « génératrices » des revenus.

c) Fournir une théorie du changement pour le projet

Dans la mesure où les comités locaux de paix existent et que des recommandations claires sont sorties du forum provincial sur la cohabitation pacifique entre les Batwa et les Bantous, la consolidation de la paix et de la cohabitation pacifique entre les deux communautés devraient être possibles sans trop de difficultés.

Malheureusement, cela n'est pas le cas, parce que ces comités locaux de paix accusent un certain nombre de faiblesses que sont : (i) la non prise en compte des aspirations des jeunes, pourtant acteurs du conflit, (ii) la faible participation des femmes parce que sans capacités et non préparées, (iii) la non mise en œuvre des recommandations des comités locaux de paix et celles du forum provincial sur la paix ainsi que (iv) la persistance de la pauvreté due à l'impact négatif des conflits sur le potentiel agricole de la province.

Pour ce faire, le projet estime que si les aspirations des jeunes et des femmes sont prises en compte dans le processus de consolidation de la paix à travers la participation des jeunes aux comités locaux

de paix ainsi que l'amélioration de la qualité de la participation des femmes qui y sont déjà membres, les conclusions et recommandations des comités locaux de paix seront inclusive et obtiendront l'adhésion de toutes les composantes de ces deux communautés.

Si le pouvoir public s'y implique davantage et que des mécanismes de suivi et de recevabilité de la mise en œuvre de ces recommandations sont fonctionnels, ces dernières pourront effectivement être mises en application.

D'autre part, en autonomisant les femmes à travers les activités génératrices de revenus, le projet contribuera à leur résilience ainsi qu'à celles de leurs communautés, et la prévention de leur enrôlement dans les conflits.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet

Les activités seront réalisées par un consortium constitué d'Agences UN, des partenaires étatiques et des Organisation de la société civile. Le projet sera géré comme un ensemble d'interventions regroupées en trois volets que sont (i) la participation sous responsabilité de l'UNFPA, (ii) l'éducation à la paix sous responsabilité de l'UNESCO et (iii) Autonomisation et résilience sous responsabilité de FAO/PAM.

Choix de zones d'intervention

Territoire de Nyunzu : Il est l'épicentre du conflit inter communautaire TWA-Bantou. Les affrontements entre les deux communautés ont commencé à Nyunzu avant d'affecter les autres territoires de la province. Il a connu des mouvements de déplacement et de retour en particulier sur les axes Nyunzu -Kabeya Mayi, Nyunzu- Lengwe, Nyunzu- Luizi vers le territoire de Kabalo.

Territoire Kalemie : Il a accueilli 80% des populations déplacées de la province et a été le théâtre des affrontements entre les milices de deux communautés auxquelles se sont joints les groupes MAYI-MAYI APA NA PALE venus du Sud Kivu. Les axes Kalemie- Bendera, Kalemie-Nyunzu et certains axes lacustres demeurent encore non accessibles suite à la présence des miliciens non encore désarmés parmi lesquels la majorité est composée de jeunes.

Territoire de Kabalo : Il est le plus instable des trois territoires ciblés suite à la présence des milices encore actives sur certains axes notamment dans les villages « MONDE » dans le nord du territoire malgré la présence de forces de sécurité et les initiatives de consolidation de la paix. Il est en majorité peuplé par la communauté Twa dont les milices revendiquent encore les droits. Il enregistre encore des mouvements de déplacements et de retour de population.

Critères de sélection des bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les jeunes leaders (filles et garçons y compris les jeunes ex miliciens) et les femmes membres des BARAZA et des clubs DIMITRA. De manière indirecte, le projet va cibler les adultes membres de comités locaux de paix, les autorités politico-administratives au niveau local, territorial et provincial ainsi que certains chefs des milices.

Bénéficiaires directs :

Les leaders des jeunes (filles & garçons/twa et Bantous) qui vont participer aux comités locaux de paix seront identifiés en fonction de leur représentativité au sein des leurs communautés respectives ainsi qu'en fonction de l'étendue de leur leadership. Pour ce faire, des consultations (focus groupe, discussions) seront organisées dans les communautés pour identifier les leaders chez les jeunes filles et garçons. Au total, 200 jeunes (filles et garçons) seront identifiés pour participer aux comités locaux de paix à Kalemie, Nyunzu et Kabalo. C'est parmi eux (jeunes et femmes/twa et Bantous) que sortiront les délégués aux conseils territoriaux de paix et de cohabitation pacifique ainsi qu'au cadre Provincial de paix.

Le projet ciblera également 1000 femmes membres des clubs DIMITRA qui seront intégrés dans un programme d'autonomisation en vue de renforcer leur résilience et créer un espace de production de biens et services pour consolider la paix et la cohésion sociale.

Bénéficiaires indirects

Les adultes membres des comités locaux de paix parmi lesquels les ex chefs de milices, les autorités administratives et coutumières seront ciblés en fonction de leur implication dans les comités locaux de paix d'une part et leur responsabilité dans l'administration des villages, localités, territoires et province d'autre part. Les autres membres de la communauté bénéficieront de dividende de paix et des activités génératrices de revenus.

(iii) Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre :

1. Le Fonds des Nations Unies pour la Population :

Responsable du 1^{er} volet (participation) et Chef de file du projet, le Fonds des Nations Unies pour la Population est une Agence qui a pour expertise la promotion des droits en matière de reproduction des femmes et des jeunes ainsi que le leadership et la participation des jeunes aux processus de prise de décisions.

2. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture UNESCO, est une des agences d'exécution de ce projet. De par son acte constitutif, l'UNESCO a pour mandat de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication et information la collaboration entre nations.

3. La FAO et le PAM collaborent au niveau mondial et au niveau national pour aider les États membres à mettre en œuvre l'agenda 2030, en particulier l'ODD 2 « Mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

b) Gestion du projet et coordination

Chaque Agence membre du consortium sera responsable de la mise en œuvre dans le temps et avec la qualité voulue, des interventions relevant de son secteur de responsabilité. Elles élaboreront de manière concertée et coordonnée, des plans de mise en œuvre, de communication et de suivi et l'évaluation des interventions des leurs volets respectifs.

La mise en œuvre des activités sur terrain, sera du ressort des ONGs et Ministères provinciaux partenaires.

c) Gestion du risque.

Risque 1: "Reprise des hostilités et inaccessibilité suite aux conflits liés au processus électoral " Probabilité: "faible" Gravité: "Élevé". Stratégie de réduction: recours à la MONUSCO pour mettre en œuvre le projet dans des zones non sécurisées et difficiles d'accès.

Risque 2: " Considérations politiques qui entravent la mise en œuvre du projet (politisation des interventions " Probabilité: "faible" ; Gravité: "Moyen"

d) Suivi / évaluation.

Le suivi et évaluation (S&E) du projet reposera sur un cadre complet de suivi, évaluation, recevabilité et apprentissage. Ce dernier mesurera la réalisation des activités, des produits, des résultats tels que détaillés dans le cadre logique. Les agences définiront les données quantitatives et qualitatives qui peuvent être collectées par le projet pour analyser sa contribution aux domaines de priorité du PBF.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Pour assurer la durabilité et la pérennité du les interventions seront orientées vers le renforcement des capacités des jeunes et des femmes sur la prévention et la gestion de conflits et leur autonomisation pour les rendre plus résilients. La durabilité du projet sera assurée à travers l'existence des mécanismes communautaires de gestion de conflits impliquant les jeunes et qui seront utilisé comme de moyens traditionnels de médiation de conflits. En outre, la mise en place des coopératives agricoles animées par les jeunes leaders Twa et Bantous sera considérée par la communauté comme un bien commun et un facteur de cohésion sociale car profitant à tous les membres de deux communautés. Elles seront aussi des dispositifs de relance économique permettant aux deux communautés de subvenir à leur besoin et contribuer durablement à la cohésion sociale.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall

be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

for additional PBF allocation if the context requires it		
--	--	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware

of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹²
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹² Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat1: <i>200 jeunes garçons et filles issus des deux communautés utilisent leurs connaissances et leurs compétences pour contribuer à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale à travers leur participation aux comités locaux de paix « BARAZA »</i></p>		<p>Indicateur 1 a : Nombre des jeunes filles et garçons (y inclut les ex miliciens) issus des deux communautés (Twa et Bantous) qui participent aux comités locaux de paix (BARZA Comité villageois de paix) Baseline : 0 Cible: 200 jeunes</p>	Listes des présences aux sessions de dialogues intercommunautaires (qui sont des réunions des comités locaux)	
		<p>Indicateur 1 b : Pourcentage de décisions/recommandations des comités locaux de paix qui prennent en compte les aspirations et les besoins de jeunes Baseline : 0 Cible: 80%</p>	1. Procès-verbal des sessions des dialogues intercommunautaires	
		<p>Indicateur 1c : Pourcentage des conflits impliquant ou touchant les jeunes filles et garçons des deux communautés (Twa et Bantous) évités et ou réglés à l'amiable (sans violence). Baseline : 0 Cible: 80%</p>		
	<p>Produit 1.1 : Les leaders communautaires (Twas et Bantous) membres des comités locaux de paix reconnaissent l'importance de la contribution des jeunes filles et des jeunes garçons (Twas et Bantous) dans la consolidation de la paix et la cohabitation pacifique et acceptent qu'ils siègent au même titre qu'eux dans les comités locaux de paix.</p>			

	<p>Activité 1.1.1: Réaliser un plaidoyer auprès des leaders Twa et Bantous membres des comités locaux de Paix en faveur de la participation des jeunes filles et des jeunes garçons (y compris les ex miliciens) issus des deux communautés</p>	<p>Indicateur 1.1.1: Nombre des sessions de plaidoyer réalisées auprès des leaders Twa et Bantous membres des comités locaux de paix au sujet de la participation des jeunes garçons et (y compris les anciens miliciens) aux comités locaux de paix. Baseline : 0 Cible : 30 (2 sessions par BARAZA)</p>	Rapports d'activités	
	<p>Produit 1.2 : 200 jeunes garçons et filles (y compris les ex miliciens) issues des deux communautés (Twa et Bantous) possèdent des connaissances et des compétences nécessaires pour participer activement aux comités locaux de paix.</p>			
	<p>Activité 1.2.1: Produire des modules formation ainsi qu'une trousse à outils sur la participation politique, leadership, Plaidoyer de jeunes, lobbying, démocratie, communication non violente, bonne gouvernance, développement durable, démocratie et citoyenneté etc</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Modules et trousse à outils sont disponibles.</p>	Rapport d'inventaire physique	
	<p>Activité 1.2.2: Former un Pool (10%) des jeunes filles et garçons (y compris les ex miliciens) issus des deux communautés formés comme formateurs sur la participation politique, le leadership, la médiation communautaire, le Plaidoyer et Lobbying etc</p>	<p>Indicateur 1.2.2: Nombre des jeunes garçons et filles (y inclus les anciens miliciens) issus des deux communautés formés comme formateurs sur la participation, le leadership, la médiation communautaire, le Plaidoyer et Lobbying etc Baseline : 0 Cible : 20</p>	Rapport de l'atelier de formation et Listes des présences.	
	<p>Activité 1.1.3: Organiser des Ateliers de formation des jeunes filles et garçons (twa et bantous) sur la participation politique, le leadership, la médiation communautaire, le Plaidoyer et Lobbying etc dans les territoires de Nyunzu, Kabalo et Kalemie</p>	<p>Indicateur 1.2.3: Nombre des jeunes filles et garçons (y compris les ex miliciens) issus des deux communautés formés sur la participation politique, le leadership, la médiation communautaire, le Plaidoyer et Lobbying etc dans les territoires de Nyunzu, Kabalo et Kalemie. Base line : 0 Cible : 180</p>	Rapport des ateliers de formation et Listes des présences	

	Produit 1.3 : 200 leaders des jeunes issues des deux communautés (Twa et Bantous) participent effectivement dans les comités locaux de Paix.			
	<u>Activité 1.3.1</u> : appuyer le fonctionnement des clubs de paix et de solidarité des jeunes	<u>Indicateur 1.3.1.a</u> : Pourcentage de clubs de paix et de solidarité fonctionnels. Base line : 0 Cible : 90% <u>Indicateur 1.3.1.b</u> : Nombre des recommandations proposées par les clubs des jeunes pour être traitées au niveau de BARAZA Base line : 0 Cible : 40 (4 Recommandations par clubs)	Les procès-verbaux des réunions des clubs de paix. (Club de paix fonctionnel signifie qu'il a des TDR, il y a des réunions avec PV)	
	<u>Activité 1.3.2</u> : Appuyer la mise en œuvre des décisions et recommandations issues des BARAZA	<u>Indicateur 1.3.2. a</u> : Pourcentage des décisions et recommandations issues des BARAZA mises en œuvre Base line : 0 Cible : 70%		
Résultat 2 : 200 jeunes garçons et filles issus des deux communautés transformés en Agents de Promotion de la Paix et cohabitation pacifique à travers la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la paix et à la		<u>Indicateur 2 a</u> Pourcentage d'activités sportives, culturelles, économiques, sociales et communautaires dans lesquels les jeunes filles et garçons des deux communautés (Bantous et Twa) participent ensemble dans la paix, l'harmonie et la convivialité Base de données : 0 Cible : 80%	Liste des présences et rapports	

<i>cohabitation pacifique au sein des leurs communautés</i>		Indicateur 2 b : Pourcentage des jeunes (filles et garçons) qui ont conçu et mis en œuvre un programme d'éducation à la paix. Base line : 0 Cible : 80%	Rapports d'activités	
	Produit 2.1 : Une masse critique des jeunes (filles et garçons) membres des clubs de paix et de solidarité capables de développer et mettre en œuvre un programme d'éducation à la paix et de la cohésion pacifique est disponible.			
	Activité 2.1.1 : Réaliser une évaluation rapide des outils et mécanismes endogènes de prévention de conflit et cohabitation pacifique existants dans les deux communautés	Indicateur 4.1.1 : Rapport d'évaluation est disponible Base line : 0 Cible : 1	Rapport de l'évaluation rapide	
	Activité 2.1.2 : Former un Pool des jeunes filles et garçons membres des clubs de solidarité et de paix comme formateurs sur conception et d'animation des programmes communautaires d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique	Indicateur 4.1.2 : Nombre des jeunes formés comme formateurs sur la conception et l'animation des programmes communautaires d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique Baseline : 0 Cible : 20 (10%)	Rapport de formation Listes des présences à la formation.	
Activité 2.1.3 : Organiser des Ateliers de formation des jeunes sur la conception et d'animation des programmes communautaires d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique dans les territoires de Nyunzu, Kabalo et Kalemie	Indicateur 4.1.3 : Nombre des jeunes formés sur la conception et d'animation des programmes communautaires d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique dans les territoires de Nyunzu, Kabalo et Kalemie. Base line : 0 Base de données : 00 Cible : 180 jeunes	Rapport de formation Listes des présences aux formations		

	Produit 2.2: Les capacités techniques et opérationnelles des radios communautaires (y compris des jeunes) des zones ciblées par le projet sont renforcées pour accompagner des d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique			
	Activité 2.2.1: Réaliser une cartographie des radios communautaires des territoires ciblés par le projet	Indicateur 4.2.1: Cartographie des radios disponible Base line : 0 Cible : 1	Cartographie	
	Activité 2.2.2: Former les animateurs des radios communautaires (y compris les jeunes leaders) répertoriés sur l'accompagnement des programmes communautaires d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique	Indicateur 2.2.2: Nombre d'animateurs (y compris les leaders jeunes) des radios communautaires formés sur l'accompagnement des programmes communautaires d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique Baseline : 0 Cible : 40 (10 par territoire)	Rapport de formation Listes des présences à la formation.	
	Activité 2.2.3: Doter les radios communautaires répertoriés en matériels et équipements pour l'organisation des émissions en rapport avec l'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique	Indicateur 2.2.3: Pourcentage des radios communautaires dotées en équipements et matériels pour l'organisation des émissions en rapport avec l'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique Baseline : 0 Cible : 50%	Protocoles d'accord avec les radios communautaires dotées avec en annexe, les listes des matériels et équipements.	
Résultat 3 : <i>50 femmes (Twa et Bantous) membres des comités locaux de paix (BARAZA) contribuent davantage à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale à travers une participation de qualité aux comités locaux de paix « BARAZA »</i>		Indicateur 3.a : Nombre des femmes issues des deux communautés (Twa et Bantous) qui participent aux comités locaux de paix (BARZA Comité villageois de paix) Baseline : 0 Cible: 50 femmes	Listes des présences aux sessions de dialogues intercommunautaires (qui sont des réunions des comités locaux)	
		Indicateur 1 b : Pourcentage de décisions/recommandations des comités locaux de paix qui prennent en compte les aspirations et les besoins de femmes Baseline : 0 Cible: 80%	I. Procès-verbal des sessions des dialogues intercommunautaires	

		<p>Indicateur 1c : Pourcentage des conflits impliquant et ou touchant les femmes des deux communautés (Twa et Bantous) évités et ou réglés à l'amiable (sans violence). Baseline : 0 Cible : 80%</p>		
	<p>Produit 3.1 : 50 femmes (Twa et Bantous) membres des comités locaux de paix possèdent des compétences et de connaissances nécessaires pour participer activement aux comités locaux de paix « BARAZA » et influencer les décisions.</p>			
	<p>Activité 3.1.1 : Adapter les modules d'alphabétisation fonctionnelle au niveau des femmes membres des comités locaux de paix.</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Modules adaptés disponibles</p>	Modules	
	<p>Activité 3.1.2 : Organiser des sessions d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes membres des BARAZA des territoires de Nyunzu, Kabalo et Kalemie</p>	<p>Indicateur 3.1.2 : Pourcentage des femmes membres de BARAZA ayant bénéficié de l'alphabétisation fonctionnelle dans les territoires de Nyunzu, Kabalo et Kalemie. Base line : 0 Cible : 90%</p>	Rapport des ateliers de formation et Listes des présences	
<p>Résultat 4 : 1000 femmes (Twa et Bantous) membres des clubs DIMITRA reçoivent un appui économique et social en vue de renforcer la résilience.</p>		<p>Indicateur 3 : Pourcentage de femmes dont l'exercice d'une AGR (ayant bénéficiées d'une AGR) Base de données : 0 Cible : 90%</p>	Différents rapports, enquêtes et évaluation	

	Produit 4.1 : 1000 femmes (Twa et Bantous) membres des clubs DIMITRA apprennent des techniques de production des biens et services qui offrent des débouchés au niveau local			
	Activité 4.1.1: Réaliser une évaluation rapide des opportunités économiques locales (agriculture, petit commerce et restauration rapide) ainsi que des possibilités de leur exploitation	Indicateur 4.1.1 : Rapport d'évaluation rapide disponible Base line : 0 Cible : 1	Rapport de l'évaluation	
	Activité 4.1.2: Former un Pool (5%) des femmes membres des clubs DIMITRA comme formatrices (facilitatrices communautaires)	Indicateur 4.1.2 : Nombre des femmes formées (facilitatrices communautaires) formées sur les différentes techniques de production des biens et services en rapport avec les opportunités économiques locales identifiés Base line : 0 Cible : 50	Listes des présences et rapports des sessions de formation	
	Activité 4.1.3: Organiser des sessions de formation sur les différentes techniques de production des biens et services en rapport avec les opportunités économiques locales identifiés	Indicateur 4.1.3 : Pourcentage des femmes (Twa et Bantous) formés sur les différentes techniques de production des biens et services en rapport avec les opportunités économiques locales identifiés Base line : 0 Cible : 90%	Listes des présences et rapports des sessions de formation	
	Produit 7.2 : 1000 femmes (Twa et Bantous) membres des clubs DIMITRA reçoivent un appui pour mettre en œuvre une AGR		Liste de remise des outils, intrants et équipements Rapport d'activité	
	Activité 4.2.1: Doter 1000 femmes membres des clubs DIMITRA en outils, équipements et intrants nécessaires pour la production des biens et des services adaptés au contexte économique local	Indicateur 4.2.1 : Pourcentage des femmes (Twa et Bantous) ayant reçu des outils, équipements et intrants nécessaires pour la production des biens et des services adaptés au contexte économique local Base line : 0 Cible : 90%	Rapport d'activités Bordereaux de réception des outils	
	Activité 4.2.2: Apporter un accompagnement technique aux 1000 femmes dans la réalisation	Indicateur 4.2.2 : Pourcentage des femmes (Twa et Bantous) ayant reçu un accompagnement	Rapports d'activités	

	des leurs activités « collectives » génératrices des revenus	technique dans la réalisation des leurs activités « collectives » génératrices des revenus. Base line : 0 Cible : 90%		
--	--	---	--	--

Réponses au dernier Feedback du PBF

Feedback du PBF 1 : Veuillez expliquer quel est le lien entre le résultat 4 (soutien socio-économique aux membres de DIMITRA) et le reste des résultats? Comment le soutien économique sera-t-il fourni de manière à tirer parti des résultats précédents / contribue spécifiquement à la consolidation de la paix? Quelle sera la séquence et comment jusqu'à ce que la sélection des bénéficiaires soit faite en conformité avec les autres résultats? Quelle est la signification, la composition et le rôle des clubs DIMITRA mentionnés mais non expliqués? Compte tenu du résultat actuel et de l'indicateur de résultat, il existe un fort risque que cela devienne un soutien purement économique, sans lien direct avec les objectifs du projet ou les diverses causes spécifiques du conflit mentionnées dans la section analyse.

Explication Fournies par UNFPA/UNESCO/FAO

L'accès limités aux ressources, notamment à la terre, participent pour beaucoup à la dynamique du conflit qui oppose actuellement les Bantous aux pygmées dans la Province du TANGANYIKA. Il est l'un des principaux éléments déclencheurs du conflit et en même temps, une de ses plus importantes conséquences.

En tant qu'élément déclencheur du conflit, l'accès à la terre est l'une des principales revendications des pygmées, qui s'estiment être discriminés par le pouvoir public composé essentiellement des bantous. Malheureusement, les affrontements armés qui en ont résulté ont davantage accentué le problème ; mais, cette fois ci, pour les deux communautés. En effet, des champs appartenant aux membres des deux communautés ont soit, été brûlés lors des affrontements armés, soit dévastés et pillés par les populations qui, le long de leurs itinérances, s'y arrêtent pour s'en approvisionner. De même, un nombre important d'hectares de terres arables ont été détruites parce qu'utilisées comme « camps des déplacés internes ».

Dans ces conditions, le rétablissement et la consolidation de la paix, de la sécurité ainsi que de la cohabitation pacifique entre les deux communautés, n'est possible que si, d'une part, le problème de fonds en rapport avec l'accès à la terre est réglé. Il s'agit là, des questions qui seront traités au niveau des BARAZA, des conseils territoriaux de paix et de cohabitation pacifique ainsi qu'au niveau du cadre provincial de paix. D'autre part, il faut donner à ces deux communautés les moyens de résilience pour que la pauvreté et le non accès aux services de base ne puissent pas annihiler les efforts de consolidation de la paix et de la cohabitation pacifique.

C'est dans cette optique, qu'en plus du dialogue et de l'éducation civique pour amener progressivement les deux communautés à se rapprocher et à surmonter leurs différents, le projet prévoit d'apporter un appui économique à 1000 femmes (Bantous et Twas) ; cela, à travers les Clubs DIMITRA qui sont des regroupements de femmes, des hommes et des jeunes (mixte ou non mixte selon le cas) qui décident de s'organiser pour agir ensemble afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ces clubs sont expérimentés par la FAO depuis bientôt 4 ans et ont fait leurs preuves dans divers contextes. Au TANGNYIKA par exemple, ces clubs ont permis de stopper la progression puis éradiquer le choléra dans tous les camps des

déplacés internes où ils sont implantés. En effet, indépendamment des leurs appartenances ethniques (Twas ou Bantous), les femmes, les hommes et les jeunes de ces camps se sont mobilisés et organisés pour agir et stopper le choléra. La volonté de survivre à cette épidémie, a relégué les questions d'appartenance ethnique en arrière-plan.

De même, l'expérience a également montré que les BARAZA les plus actifs sont ceux qui fonctionnent dans les camps des déplacés ou les villages où les Clubs DIMITRA sont fonctionnels et avec lesquels, ils (BARAZA) entretiennent des relations. En effet, en complément aux BARAZA qui ne regroupent que les leaders des deux communautés, les clubs DIMITRA regroupent tout le monde (les leaders et les autres membres de ces deux communautés) et servent en quelque sorte de « parlement ». C'est dans ces clubs (mixtes ou non mixtes) que se discutent les problèmes qui entravent la paix et la sécurité ; problèmes qui par la suite, sont ramenés au niveau des BARAZA. En outre, les intérêts économiques (champs commun, activité génératrice de revenu en comment etc.) qui unissent les membres de ces clubs, les amènent à dépasser la question d'appartenance ethnique. Il est fréquent de voir une femme Bantou se préoccuper de la santé de sa partenaire Twa avec qui, elle travaille un lopin de terre ensemble. On a également constaté que les communautés (Bantous et Twas) des camps où les clubs DIMITRA sont fonctionnels, étaient plus résilientes et plus enclines au processus de paix et de cohabitation pacifique. Cela, parce que les activités qu'elles réalisent en commun, brisent les préjugés et les stéréotypes, ce qui contribue d'avantage au rapprochement de ces deux communautés.

Comment ces femmes seront-elles sectionnées ?

Les femmes bénéficiaires de l'appui économique du Projet seront sélectionnées de deux manières, selon qu'il s'agit des camps des déplacées internes ou des villages où les Clubs DIMITRA sont fonctionnels ou non.

Dans les sites (camps des déplacées internes et Villages) où, les Clubs sont fonctionnels, ce sont les femmes qui en sont membres qui bénéficieront de l'appui en premier lieu. Comme dit un peu plus haut, on y trouve d'une part, les femmes leaders (Twas et Bantous) qui siègent dans les BARAZA et d'autres part, les femmes qui bien que ne siégeant pas dans les BARAZA, leurs actions à travers les clubs DIMITRA renforcent la résilience des leurs communautés respectives et participent de ce fait, à la consolidation de la paix ainsi qu'à la cohabitation pacifique.

Pour le cas des sites, où les clubs DIMITRA ne sont pas fonctionnels, la première étape consistera à les mettre en place. Conformément aux principes directeurs de ces clubs, l'adhésion des femmes membres sera volontaire. Par la suite, l'appui économique interviendra quatre mois après. Le temps d'observer leurs déterminations ainsi que leur niveau d'engagements et de militantismes pour l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés y inclut la paix et la cohabitation pacifique.

Feedback du PBF 2 : Le résultat 1 devrait inclure des actions issues des Barazas mais également un indicateur du niveau de violence dans la communauté puisque le projet est

conçu dans le but de réduire cette violence et de renforcer les relations entre les Bantous et les Twas. L'indicateur 2a est censé être un indicateur de niveau de résultat, mais il ne compte que le nombre de participants qui participent à une activité de projet. Comment contrôlerez-vous si cette formation donne plus de pouvoir aux jeunes, les rend plus susceptibles de vivre en harmonie avec les autres groupes ethniques et prévient les conflits?

Réponse fournie par UNFPA/UNESCO/FAO

S'agissant du résultat 1, l'indicateur suivant est ajouté (1c dans le cadre logique) : **Pourcentage des conflits impliquant et ou touchant les jeunes filles et garçons des deux communautés (Twa et Bantous) évités et ou réglés à l'amiable (sans violence). Base line : 0**
- Cible : au moins 80

S'agissant de la prise en compte des actions issues des BARAZA, l'activité suivante est ajoutée (Activity 1.3.2) **Appuyer la mise en œuvre des décisions et recommandations issues des BARAZA**

Pour ce qui est de l'Indicateur 2a, il est reformulé comme suit : **Pourcentage d'activités sportives, culturelles, économiques, sociales et communautaires dans lesquelles les jeunes filles et garçons des deux communautés (Bantous et Twa) participent ensemble dans la paix, l'harmonie et la convivialité**

Feedback du PBF 3 L'activité 2.3.1 et son indicateur de pourcentage d'exécution du projet sont impliqués dans toute gestion de projet et n'ont pas besoin d'être explicitement mentionnés dans le cadre de résultats. Ils seront comptabilisés en indiquant les progrès réalisés par rapport aux autres indicateurs.

Réponse fournie par UNFPA/UNESCO/FAO

L'activité et son indicateur ont été retirés

Feedback du PBF 4 Enfin, le résultat 3 sur le soutien économique manque actuellement d'encre / indicateur de consolidation de la paix.

Réponse fournie par UNFPA/UNESCO/FAO

Les indicateurs suivants de consolidation de la paix ont été ajoutés :

- Nombre des femmes issues des deux communautés (Twa et Bantous) qui bénéficient de soutien économique et qui participent aux comités locaux de paix (BARZA Comité villageois de paix)
- Pourcentage des conflits impliquant et ou touchant les femmes des deux communautés (Twa et Bantous) évités et ou réglés à l'amiable (sans violence) parmi les femmes qui bénéficient de soutien économique.

Feedback du PBF 5 Veuillez examiner et rectifier la proposition de budget. Actuellement, les coûts indirects sont réclamés à 11,4%, tandis que le modèle indique clairement qu'ils

doivent correspondre exactement à 7%, conformément aux mémorandums d'accord signés par toutes les agences des Nations Unies bénéficiaires et signé avec le bureau du fonds fiduciaire multipartenaires pour les fonds FBP. Cela affectera tous les calculs de budget qui doivent être vérifiés et les finales doivent également correspondre à celles du document de page de couverture de mot.

Réponse fournie par UNFPA/UNESCO/FAO : OK

Feedback du PBF 6 En outre, dans le cadre de la planification de la mise en œuvre, le projet devra être plus explicite et clair dans sa coordination / collaboration avec les activités de la MONUSCO sur le DDR et le CVR dans la zone du projet.

Réponse fournie par UNFPA/UNESCO/FAO

Le projet travaillera et coordonnera ses interventions avec la MONUSCO sur tous les aspects. S'agissant spécifiquement des activités de DDR, la MONUSCO est actuellement présente dans les trois territoires ciblées par le Projet à savoir : (i) KALEMIE, (ii) KABALO et NYUNZU. Après avoir sélectionnés (recrutés) les anciens miliciens, la MONUSCO forme et redirige certains vers les activités génératrices de revenus (secteur agricole) et d'autres, vers les activités à haute intensité de Main d'œuvre. Le Projet collaborera et coordonnera avec la MONUSCO pour que les jeunes et les femmes (parmi les miliciens) puissent suivre le programme d'éducation à la paix et puissent également participer dans les BARAZA.

S'agissant du CVR, c'est la MONUSCO qui installe les BARAZA et le projet viendra les renforcer avec la partition des femmes et des jeunes.